



snalc

de l'école au supérieur

L'ÉCOLE DU PRÉSENT

— DOSSIER —

EXPÉRIMENTATIONS :
PROFESSEURS ET ÉLÈVES
NE SONT PAS DES COBAYES

QUINZAINE UNIVERSITAIRE



QUINZAINES UNIVERSITAIRES

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1466 - JUILLET 2022

SOMMAIRE

4 DOSSIER DU MOIS

- 4 ▶ **EXPÉRIMENTATIONS : PROFESSEURS ET ÉLÈVES NE SONT PAS DES COBAYES**
- 5 ▶ Éducation prioritaire : le théâtre expérimental
▶ Transformation de la voie professionnelle : expérimentale et lamentable
- 6 ▶ Personnels de direction : gentils organisateurs d'expérimentations
▶ Label E3D ou comment gérer des pommes, des poires et des scoubidous
- 7 ▶ AESH : Expérimentations rime avec arnaques
▶ 1^{er} degré : on a de l'expérience

8 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 8 ▶ Examens 2022 : le SNALC est reçu au ministère
- 9 ▶ Les « E » brouillés : une écriture qui fait recette
▶ CEDRE : le bilan

10 LES PERSONNELS

- 10 ▶ Le SNALC défend les agrégés
▶ Naine blanche ou supernova ?
- 11 ▶ L'Éducation nationale ne fait pas recette
▶ Part modulable REP+ : quand l'un aura plus, le voisin aura moins
- 12 ▶ EPS : suivez le guide
▶ Indemnités pour les infirmières et les assistantes sociales
▶ Ne l'oubliez pas !

13 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 13 ▶ Incivilités graves et rappel à l'ordre : une expérimentation toulousaine
▶ Pourquoi la laïcité ?

14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

15 BULLETIN D'ADHÉSION



snalc.fr

SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75 421 PARIS CEDEX 09

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...):
snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beaugard** s.a. (61),
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2022
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

ACTUALITÉ

INFO À LA UNE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Du 1^{er} au 8 décembre 2022

Professeurs des écoles, du second degré et du supérieur,
personnels administratifs, de santé, sociaux,
d'encadrement, d'éducation, d'accompagnement

exerçant dans le public ou le privé
en France ou à l'étranger, titulaires ou non titulaires,

vous pouvez aider le SNALC en figurant simplement
sur les listes de candidats : c'est un service précieux
qui ne vous coûte rien ; nous ne vous demanderons rien de plus !

Complétez le formulaire sur snalc.fr/elections2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SNALC PORTE LA PAROLE DES PERSONNELS AUPRÈS DU MINISTRE

Le SNALC a été reçu en audience par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, ce mercredi 25 mai.

Le SNALC a bien évidemment porté la parole et les revendications des personnels. Nous avons rappelé l'urgence d'un rattrapage salarial sans contreparties et la nécessité d'une amélioration des conditions de travail. La crise actuelle des recrutements est un signe majeur, et le ministre ne peut poursuivre la politique menée sous le quinquennat précédent, qui a contribué à l'aggraver.

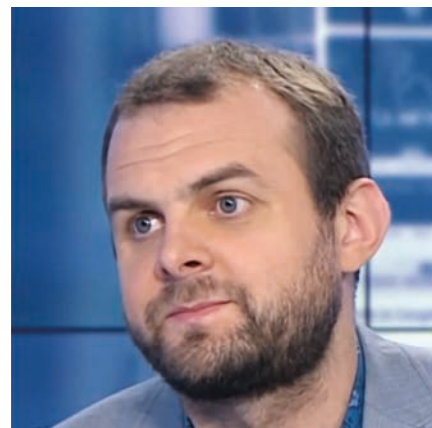
Le SNALC a donc défendu, entre autres, une remise à plat des réformes du bac et des trois voies du lycée, l'abandon des PIAL au profit d'une politique de l'inclusion humaine et non budgétaire, l'arrêt d'une gestion tournée vers la com' pour un retour à un dialogue social qui prenne enfin prioritairement en compte la souffrance des personnels, et qui se fasse dans la transparence, notamment sur la mobilité et les promotions.

Le SNALC a également demandé des précisions sur les annonces de campagne faites par Emmanuel Macron et sur les dossiers urgents du moment. Nous n'accepterons pas que soient créées deux catégories d'enseignants via un « pacte » synonyme de « travailler plus pour gagner plus » ; nous serons vigilants sur les décrets d'application de la loi Rilhac sur la direction d'école comme sur la « demi-journée entreprise » annoncée au collège ; nous voulons que la réforme du lycée soit revue de façon structurelle, et non traitée par des rustines comme celle des 1h30 de mathématiques en première générale à la rentrée 2022.

Le SNALC jugera le ministre sur ses actes, sans procès d'intention. Nous sommes imperméables à la câlinothérapie et ne nous fions qu'aux actions, aux textes et aux chiffres, notamment ceux en bas à droite des fiches de paye. ■

Publié le 25 mai 2022.

L'ÉCOLE DU PRÉSENT



Le temps politique et le temps éducatif sont fort différents. De même, la communication politique est parfois très éloignée de l'action politique réellement menée. Si le SNALC entend que le calendrier politique présente des contraintes, il n'en demeure pas moins que la com' devrait être fondée sur l'intérêt général et le réel, et non sur une vision court-termiste, électoraliste, voire je-m'en-foutiste.

Ainsi, c'est bien le politique lui-même qui avait annoncé un dégel du point d'indice avant l'été. Pour le SNALC, il n'y a pas à se réjouir de quelque chose qui nous est dû et a vocation à être un mécanisme mathématique automatique ; il y a en revanche à dénoncer le gel de ce même point d'indice pendant le quinquennat précédent. Quant à la temporalité annoncée, le réel nous montre bien qu'elle était parfaitement fantaisiste. Nous rappelons que si le dégel du point d'indice est nécessaire pour tous les agents, il est à lui seul insuffisant pour obtenir le rattrapage salarial dont les personnels de l'Éducation nationale ont besoin. C'est pourquoi notre syndicat a fait de la question salariale sa priorité depuis le début, a travaillé à des scénarios valables de revalorisation depuis des années, scénarios dont le ministère dispose sur sa fameuse table des négociations, mais qu'il n'a visiblement pas lus quand on voit la farce qu'ont été la prime d'attractivité et la prime informatique.

Il en va de même sur la gestion des ressources humaines. Alors que l'administration a tenté de la développer lors du quinquennat précédent, avec les résultats qu'on connaît, la com' est devenue folle. Le SNALC a été consterné du battage médiatique organisé autour du « *job dating* » par l'académie de Versailles (précédée par Toulouse et suivie par Amiens) qui, non contente d'intensifier son recours à une précarité institutionnalisée, s'en est félicitée, arguant du succès de l'opération. Il faut quand même avoir renoncé à tout semblant d'éthique pour vanter « *ce résultat si positif* » (je cite la rectrice). Nos nombreuses interventions médiatiques sur le sujet ont permis de rétablir la réalité de

la crise des recrutements et du système tout entier, crise que le nouveau ministre lui-même reconnaît, et dont la première cause est pour lui la rémunération. Comme on dit dans le jargon : nous avons enfin un diagnostic partagé, mais cela ne présage en rien du fait que nous allons tomber d'accord sur la politique salariale future.

Le SNALC pourrait également évoquer les annonces faites par le président de la République lors de son déplacement à Marseille, qui renouent avec le pire de la com' : pas d'information préalable des personnels, annonces vagues sans qu'aucune précision ne soit apportée sur le comment et le combien (on ne parle même pas de la faiblesse du « pourquoi »), intention exprimée de généraliser une expérimentation qui n'a même pas encore eu lieu. Plutôt que de fantasmer l'École du futur en mode start-up, on pourrait peut-être s'occuper de l'École du présent ?

Pour le SNALC enfin, ce n'est pas la personne du ministre qui fait quoi que ce soit à l'affaire. Nous préférerions de loin un ministre désagréable qui nous augmente à un ministre sympathique qui ne nous augmente pas. C'est la politique menée qui constitue l'essentiel. Celle du quinquennat précédent n'était pas la bonne. S'il s'agit de la perpétuer en modifiant simplement son arôme, ce n'est pas la peine. C'est pourquoi le SNALC demande dès aujourd'hui que trois premières annonces fortes soient faites :

- ▶ un rattrapage salarial sans contreparties pour l'ensemble des personnels,
- ▶ l'abandon de toute idée de « pacte » conditionnant même une simple partie de la revalorisation salariale des enseignants,
- ▶ un travail de fond sur les modalités et l'organisation de l'école inclusive, sur ses conséquences sur les personnels, en visant à terme à la création d'un corps de catégorie B pour les AESH et à l'abandon des PIAL sous leur forme actuelle. ■

Le président national, **Jean-Rémi GIRARD**,
Paris, le 10 juin 2022



EXPÉRIMENTATIONS : PROFESSEURS ET ÉLÈVES NE SONT PAS DES COBAYES

Dossier rédigé par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie ; avec la contribution de Sylvie CHIARIGLIONE, membre du Bureau national ; Danielle ARNAUD, secrétaire nationale chargée des personnels contractuels ; Guillaume LEFÈVRE, secrétaire national chargé de l'enseignement professionnel et Véronique MOUHOT, SNALC premier degré.

Lors de sa campagne, le président de la République l'a clairement fait comprendre. Les professeurs vont devoir monter plus de projets innovants, donc expérimenter davantage. Le SNALC voit là le prolongement d'une tendance lourde qui n'a rien de récent.

Que ce soit au niveau de la classe ou dans la politique générale de notre institution, l'Éducation nationale est devenue expérimentale. Ni la transmission par les professeurs ni l'apprentissage, voire la progression des élèves ne sont désormais au centre de cette nouvelle vague. Il faut être moderne, quitte à ce que cela n'ait aucun sens, quitte à ce que cela n'ait aucun intérêt.

En effet, nombreuses sont les expérimentations sur lesquelles il est totalement impossible d'avoir un retour, une véritable analyse, afin d'en saisir le potentielle. Une

classe sans notes ou une classe collaborative fait son apparition ? Elle disparaît comme elle est venue ou s'installe de manière plus ou moins pérenne. Mais en aucun cas un bilan sérieux n'est réalisé. Et c'est bien dommage car peut-être ces dispositifs pourraient peut-être nourrir la réflexion des professeurs.

En réalité, la tendance à l'expérimentation sans retours et parfois sans retour devient réellement embêtante lorsqu'elle quitte la salle de classe pour toucher au système plus en profondeur. L'exemple néfaste de la correction dématérialisée au baccalauréat est sans doute le plus probant. Annoncée

comme expérimentale lors des discussions sur la réforme du baccalauréat, cette manière de corriger semble être devenue un totem et toute tentative de questionnement de la part du SNALC est désormais vécue comme un crime de lèse-majesté.

Nous vivons tous, quel que soit notre corps ou notre statut, AESH, professeurs des écoles, professeurs des lycées professionnels, certifiés, agrégés, en éducation prioritaire ou non, dans une institution totalement expérimentale. Le SNALC vous dresse le portrait de cet univers en perpétuel mouvement où les personnels et les élèves deviennent des cobayes. ■

ÉDUCATION PRIORITAIRE : LE THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL



approches pédagogiques. Ces tentatives sont souvent couronnées de succès. Pourquoi ? Peut-être simplement parce que les professeurs adaptent leurs pratiques à leur personnalité et à leur connaissance des élèves et trouvent ainsi la pédagogie idoine.

La moindre réussite peut ensuite attirer l'attention de la hiérarchie et se trouver érigée en nouvelle norme à adopter.

faire des élèves de REP et REP+ des cobayes susceptibles de tester toute innovation pédagogique, risque de faire oublier l'importance première des contenus relégués au second plan. À long terme, les élèves de ces zones d'expérimentations pourraient ne pas sortir gagnants.

L'écueil le plus grave est de voir l'institution utiliser de plus en plus l'éducation prioritaire comme champ expérimental.

Là où un professeur tente et sait mettre un terme à son expérience quand il constate que cela n'améliore rien, l'Éducation nationale est capable de s'entêter longtemps. La dernière expérimentation en date se nomme « les cités éducatives ». Après une première expérience à Grigny en 2017, on s'est mis, depuis 2019, à labelliser pour montrer « l'excellence » du dispositif, à créer des partenariats avec de nombreux intervenants et de collectivités au sein d'un nouvel « écosystème ».

L'institution met de beaux mots sur une expérience. Mais après trois ans, il serait peut-être temps de s'intéresser aux effets sur l'apprentissage des élèves surtout si la volonté est de généraliser ce *bidule*. ■

Quiconque a déjà œuvré dans l'éducation prioritaire le sait : elle est le lieu où se forge la pédagogie de nombreux professeurs.

C'est là en effet, que naissent bon nombre d'expérimentations.

Le postulat de départ est assez simple. Les élèves n'ayant pas forcément les mêmes acquis ni les mêmes codes que dans d'autres établissements, il peut être intéressant voire porteur, d'adopter d'autres

C'est ainsi qu'on a connu la mode des maisons comme dans Harry Potter, des escape games et autres joyeusetés... Imposées à des professeurs qui n'y croient pas, doivent forcer leur personnalité ou pressentent que leurs élèves les trouveront stupides, ces innovations font rapidement pschitt.

Si cette tradition expérimentale peut donc parfois constituer un apport, elle comporte aussi incontestablement des effets néfastes. Le premier écueil est redoutable :

TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : EXPÉRIMENTALE ET LAMENTABLE

Dans la série je tente et je verrai bien, l'ex-ministre a lancé l'hameçon sans vraiment savoir ce qu'il y aurait au bout !

Les dispositifs expérimentaux de la TVP sont un échec cuisant aussi bien dans leur structure que dans leur application. Les PLP ont subi ces tentatives empiriques insensées. Présentés comme une clef de la réussite des élèves et pâles copies du modèle d'excellence du compagnonnage, la co-intervention... et le chef d'œuvre portent en eux le germe de leur faillite.

Ainsi, le quota d'heures prélevées sur les heures disciplinaires pour l'enseignement pratique est insuffisant et trop saupoudré. En outre, l'enseignement imposé en classe entière ne facilite pas la transmission des savoirs et de savoir-faire qui sont l'essence de l'enseignement en LP.

Dans la co-intervention, les heures imposées à des binômes qui n'ont pas l'habi-

tude de travailler ensemble et le manque de temps de concertation-non rémunéré sont source d'inefficacité. Inefficacité amplifiée par le récurrent souci de l'absence du binôme.

Le chef d'œuvre n'a pas fait non plus la preuve de sa pertinence et les évaluations de ces deux dispositifs sont loin d'être à la hauteur des objectifs annoncés. Quant à la répartition des heures consacrées à leur mise en place dans les emplois du temps, elle a été inégale dans les établissements. Intégrées au service ici et payées en HSE ailleurs, elles ont trop souvent servi de prétexte à des suppressions de poste s'ajoutant aux suppressions dues à la réduction des heures disciplinaires.

La refonte des familles de métiers est une illustration supplémentaire d'une forme de bricolage expérimental de la TVP. La réduction fantaisiste de ces familles en un nombre limité permet certes des économies, mais entraîne surtout un enseignement superficiel et un appauvrissement

des qualifications. La valeur des diplômes professionnels, déjà bien entamée par le CCF et la déprofessionnalisation de la classe de seconde, a encore pris du plomb dans l'aile...

Le SNALC défend une remise à plat de la réforme de la voie pro par une réaffectation des heures disciplinaires et appelle à une concertation préalable pour créer un véritable enseignement professionnel. ■





PERSONNELS DE DIRECTION : GENTILS ORGANISATEURS D'EXPÉRIMENTATIONS

Les personnels de direction « conduisent la politique pédagogique et éducative de l'établissement, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage. Ils travaillent avec les représentants des collectivités territoriales et veillent au développement de partenariats avec le monde économique, social et culturel. »¹

Si ce référentiel semble logique quant à ce que doit être le rôle d'un chef d'établissement, ces lignes nous laissent quelque peu songeurs quand on pense à la manière dont les missions de pilotage et d'encadrement ont pu évoluer de nos jours.

École de la confiance, les pédagogies innovantes, les neurosciences ont modifié en profondeur le sens du rôle des chefs

d'établissement au point de les transformer en personnels multi-tâches chargés d'encadrer « l'animation » pédagogique dans l'EPLE, de veiller à ce que celle-ci rayonne autant que possible à l'extérieur de l'établissement.

Les nombreux appels à projets qu'un chef d'établissement reçoit chaque jour sur sa boîte mail et son devoir d'en traiter quelques-uns l'incitent à solliciter régulièrement les enseignants. La notion de concertation s'émousse largement car il s'agit plus souvent d'injonctions à mettre en œuvre telle ou telle action que de requête laissée à l'appréciation des interlocuteurs.

Dès lors, il n'est pas rare d'assister au déploiement de plusieurs initiatives clinquantes plus ou moins intellectualisées – et plus ou moins payées pour qui met la main à la pâte – qui visent à assurer une belle vitrine à l'établissement et une évolution certaine pour celui qui le dirige ! Il restera – paradoxalement – difficile d'évaluer les retombées à long terme pour les élèves. Quant au développement de liens et partenariats extrascolaires, nul doute que certains carnets d'adresse s'étoffent dans l'aventure. Pour le SNALC, les meilleurs projets resteront ceux qui sont pensés par les professeurs pour faire progresser les élèves. ■

(1) <https://www.education.gouv.fr/etre-personnel-de-direction-6830>

LABEL E3D OU COMMENT GÉRER DES POMMES, DES POIRES ET DES SCUBIDOUS

La labellisation E3D est l'application du développement durable dans l'établissement. Il est question de gestion d'équipements, d'énergie, d'eau, de nourriture, de déchets, de maintenance. L'établissement se rapproche des collectivités territoriales et autres partenaires, noue des relations avec la société civile. Les questions sociales, économiques et environnementales locales entrent donc dans l'école.

Le meilleur des mondes ?

Des projets pédagogiques associés à la labellisation dans certaines académies sont particulièrement ambitieux. Ils valorisent des disciplines telles que les SVT, la physique, l'histoire en les plaçant au cœur des enjeux territoriaux. Ils impliquent des partenaires reconnus comme la fondation TARA Océan, l'Agence Française de Développement, etc.



Dès lors qu'ils ont été testés là, ces projets sont reproduits à l'identique ailleurs, bien que souvent présentés comme innovants dans l'académie où ils sont mis en place. La dimension clonale caractérisant le déploiement du dispositif de labellisation E3D pose question : en guise d'innova-

tion et d'adaptation aux territoires, on a en fait une standardisation des actions d'une académie à l'autre. Par ailleurs, le risque existe d'implanter des intérêts privés dans les établissements et de formater les esprits au lieu de les ouvrir et de les élever.

Déploiement de forces vives ou grand tralala ?

L'école s'ouvre au monde autant qu'elle l'accueille : plan de formation pour tous les personnels, stages avec les collectivités territoriales, liens interacadémiques, séminaires, référents E3D, éco-délégués, mobilisation des DASEN, IA-IPR, chefs d'établissement : une organisation pharaonique pour ne planter parfois que des choux, certes à la mode de chez nous !

L'E3D à toutes les sauces ?

Donner une place à l'E3D dans les dialogues de gestion, intégrer l'E3D aux RDV de carrière, inciter aux demandes d'accréditation ERASMUS+ impliquant l'E3D... Pour le SNALC, le biais dans le concept de label E3D est bien réel : il consiste à dissimuler grâce à quelques salades une logique de normalisation forcée. ■

AESH : EXPÉRIMENTATIONS RIME AVEC ARNAQUES

S'il existait un festival des nouveautés initiées par l'Éducation nationale, incontestablement en 2022, et probablement chaque année, les AESH remporteraient la palme d'or des personnels dupés. Ainsi, avec les PIAL et une nouvelle grille de rémunération, les AESH ont été trompés, méprisés et maltraités.

En effet, les PIAL¹, « outil de gestion des ressources humaines » par définition, ont permis à E. Macron d'inscrire l'école inclusive parmi les priorités de son premier quinquennat en sacrifiant 125 000 AESH. Ces derniers ont été la variable d'ajustement de l'inclusion, grâce à la mutualisation, devenue la norme, afin qu'aucun élève en situation de handicap ne reste sans AESH. Même si ce n'est qu'une ou deux heures d'accompagnement dans la semaine...

Entre changement d'élèves en situation de handicap (parfois plusieurs fois par jour), changement d'emploi du temps (parfois plusieurs fois dans le mois), changement d'école ou d'établissement (parfois plusieurs fois dans l'année), les AESH sont devenus des champions de la flexibilité et de la réactivité. Ainsi, leurs conditions de travail se sont considérablement dégradées, au point que pour beaucoup d'AESH, leur fonction n'a plus de sens et que leur quotidien est devenu un enfer. Côté revalorisation salariale, les AESH n'ont pas été mieux lotis. La nouvelle

grille indiciaire entrée en application le 1^{er} septembre 2021 ne cesse d'être grignotée par les augmentations successives du SMIC entraînant des hausses récurrentes de l'indice plancher, et de facto la dis-

ministration des AESH, ces réformes ont clairement manqué leur objectif. Épuisés et smicardisés, les AESH ont été leurrés par des effets de com' et attendent tou-



parition progressive des premiers échelons. En conséquence, tous les AESH en CDD sont rémunérés au SMIC (incomplet si quotité travaillée incomplète) depuis le 1^{er} mai 2022 et bientôt tous les AESH en CDI le seront également.

Alors qu'elles avaient été vendues par le

ministère comme deux mesures de professionnalisation des AESH, ces réformes ont clairement manqué leur objectif. Épuisés et smicardisés, les AESH ont été leurrés par des effets de com' et attendent tou-

jours un vrai statut, accompagné d'un vrai salaire pour sortir de la précarité. Espérons que les dernières inventions ministérielles, LPI², AGESH³, DAR⁴, EMEAS⁵..., encore en phase expérimentale, sortiront de la lignée des escroqueries précédemment citées. ■

1^{ER} DEGRÉ : ON A DE L'EXPÉRIENCE

Comment traiter du côté expérimental de l'Éducation nationale sans aborder le premier degré ? C'est en effet, avec l'éducation prioritaire, le lieu le plus touché par les dispositifs innovants et autres fruits de grands penseurs en pédagogie, le lieu d'où émergent toutes les fausses bonnes idées qui s'étendent ensuite à tout le système.

la lecture au gré des marées

Grand symbole de l'empirisme du primaire, l'apprentissage de la lecture évolue et fait des révolutions au gré des courants de pensée dominants. Tour à tour syllabique, globale, mixte voire « naturelle », avant de revenir en arrière, la méthode est expérimentée, validée par des études que le terrain peut contre-

dire. Et au milieu de ces flux et reflux, les professeurs des écoles se démènent pour que leurs élèves parviennent à atteindre le Graal de la lecture, entre décodage et compréhension, pour que l'expérimentation ne noie pas le plus grand nombre.

Innovez, il en restera toujours quelque chose

Le primaire aura tout connu. Dans les contenus, il a eu droit aux langues vivantes avec des professeurs du secondaire puis sans, il connaît des temps de sport en plus mais sans horaire dédié, il est pionnier dans le développement durable intégré à tous les enseignements et il est champion de l'évaluation positive par compétences et sans notes. Dans

l'organisation, il maîtrise niveaux multiples et différenciation pédagogique et a connu divers changements de rythmes scolaires. Et tout ceci, quitte à mettre fin à des dispositifs qui fonctionnaient.

Aujourd'hui, il voit arriver, avant tout le monde, le recrutement par les directeurs et l'allocation de moyens conditionnée au développement de projets innovants. Et là, on est dans l'*Expérience Interdite*.

Il suffira à notre institution d'invoquer le pragmatisme et de trouver quelques idiots utiles pour dire tout le bien qu'ils pensent de cette expérimentation. Ce faisant, elle pourra l'étendre...

Pour le SNALC, il faut être vigilant car les battements d'ailes expérimentaux du premier degré ont souvent des conséquences qui débordent largement. ■

(1) Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (2) Livret de Parcours Inclusif (3) Application de Gestion des Élèves en Situation de Handicap (4) Dispositifs d'Auto-Régulation (5) Équipe Mobile d'Expertise et d'Appui à la Scolarisation

EXAMENS 2022 : LE SNALC REÇU AU MINISTÈRE

Reçu le 19 mai en audience par le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, le SNALC a pointé les problèmes liés aux concours et aux examens et proposé plusieurs solutions et améliorations.

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

CAP ET BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : POUR L'INCOHÉRENCE DES CCF

Si le SNALC a appris une seule chose au DGESCO lors de l'entrevue, elle concerne sans aucun doute les CCF dans la voie professionnelle. En effet, nous avons démontré l'incohérence de certains arguments utilisés pour mettre en place ce mode d'évaluation. L'inspection générale n'hésite pas par exemple, à expliquer que, dans certaines spécialités, organiser des épreuves terminales prend un temps immense. Cette organisation nuirait à la fin de l'année et priverait les élèves d'autant d'heures de cours.

Le SNALC a donc expliqué au DGESCO que les CCF sont tout aussi chronophages. En effet, afin d'obtenir des résultats qui rendent réellement compte du niveau des élèves, les professeurs sont contraints d'organiser de véritables épreuves.

Chacun se calant sur le rythme de sa classe, ce n'est pas seulement la fin de l'année qui est désorganisée, mais une forme de désordre au fil de l'eau devient la norme toute l'année.

L'effacement en face de nous fut assez évident. Pour le DGESCO et les membres de son bureau, les CCF ne sont pas censés se dérouler ainsi. Le SNALC n'a pu que répondre que les CCF sont une jolie idée sur le papier. Parfois, ils peuvent être mis en place... dans des domaines bien précis. Mais dans l'ensemble, ce type d'évaluation ne fonctionne pas. ■

BACCALAURÉAT : SUJETS, CALENDRIER, CORRECTIONS...

Fort des remontées de terrain de ses adhérents, le SNALC a pu montrer tout ce qui dysfonctionne dans l'examen réformé par la précédente mandature.

Il y a tout d'abord les sujets de certaines épreuves qui étaient disponibles dans la banque en ligne ou qui avaient déjà été donnés précédemment. Toujours concernant les sujets, mais dans une vision plus liée au calendrier, le SNALC a vu ses craintes confirmées : des élèves et / ou leurs parents se sont plaints du manque d'équité entre les sujets tombés le premier jour des épreuves de spécialités et ceux tombés au jour 2. Il était évident que cela se produirait. Le DGESCO en a d'ailleurs convenu, ayant lui-même reçu ce type de récriminations.

Autre écueil attendu avec le calendrier des examens : l'évaporation des élèves. Après les épreuves de spécialités, un nombre certain d'entre eux ont fait le choix d'un temps de récupération, avant de s'octroyer un temps de révision. Avant que le DGESCO ne pût argumenter que le calendrier mettant les spécialités en mai ne valait que pour cette année, le SNALC a annoncé que la désorganisation sera la même avec des

épreuves en mars. C'est pour cela que la quasi-unanimité des organisations représentatives parle d'un tunnel d'évaluations.

Pour les élèves, une fois passées les épreuves de spécialités, il ne reste que la philosophie et le grand oral. Pourquoi revenir en cours ors qu'on peut préparer tranquillement tout cela depuis la maison -voire s'adonner à d'autres activités de son choix ?

Enfin, pour le SNALC, la question de la correction sur copies dématérialisées doit être remise sur la table. Hormis le fait d'éviter la perte – extrêmement marginale – de copies, elle n'a pas démontré d'avantages en termes de rapidité ni de confort.

Sur le baccalauréat, dans l'attente du nouveau ministre dont le nom n'était pas encore connu au moment de ces échanges, le DGESCO ne pouvait s'engager à quoi que ce soit. Mais il n'a aucunement minimisé les arguments du SNALC et nous a assurés que le point sur la correction dématérialisée serait abordé ultérieurement avec les organisations représentatives. ■

ORAUX DU BREVET : UNE QUESTION DE CONVOCATION

Le DNB pose différents problèmes. Les compétences, les livrets et la conversion en notes sont des sujets de longue haleine sur lesquels il n'est pas question de désarmer. Pour l'heure, le SNALC a signalé une situation ubuesque pour un examen national.

L'oral étant organisé en interne par les collèges, les Divisions Examens et Concours (DEC) n'ont pas à convoquer les examinateurs. Or, ce sont les convocations de la DEC qui permettent de rémunérer la participation à un examen. Le SNALC a montré que des chefs d'établissements jouent le jeu en versant des HSE aux collègues concernés quand d'autres arguent des obligations de service pour ne rien donner.

Le DGESCO s'est montré particulièrement attentif à ce qui peut être considéré comme une anomalie du système. Le SNALC, lui, sera tout aussi attentif aux éventuelles suites données. ■

CONCOURS : MÊME SI DES DIVERGENCES EXISTENT, LES ANALYSES SE REJOIGNENT

Pour le Ministère, des éléments conjoncturels doivent être pris en compte concernant le nombre d'inscrits au concours. De même, la question de l'attractivité peut être liée à des éléments géographiques voire à la baisse du chômage qui détourne de la fonction publique. Le SNALC ne pouvait suivre un tel cheminement de pensée et a mis l'accent sur les éléments structurels que sont la rémunération, la reconnaissance et le sens donné au métier. ■



LES « E » BROUILLÉS : UNE ÉCRITURE QUI FAIT RECETTE

Par **Solange DE JÉSUS**, présidente du SNALC de Nancy-Metz

Amis des belles-lettres, bonjour ! Face au genre masculin trop déterminant, le genre féminin s'est trouvé à l'article... de la mort. Aussi Les Précieuses radicales revisitent-elles la langue de Molière. Quoi qu'il offense la grammairerie, leur langage demeure châtré... euh... châtié. Inutile de voir le mâle partout ! Les adjectifs rengorgent ici d'attributs féminins...

Voici LA recette facile, inratable, même par les plus nuls et pis têtes en l'air.

Ingrédients : des « e », à volonté. **Ustensile :** bannissez les poêles (ça fait mauvais genre), préférez le wok, vos « e » brouillés n'en seront que plus à point. **Prudence :** si vous les battez trop, gare aux hommelettes !

Pour éviter les prises de bec provocant des « e » pochés, quoi de mieux que des « e » à point pour une écriture égalitaire, épïcène, surtout ? Afin de s'expliquer entre deux « e », le point médian n'est-il pas plus efficace que le point dans la fi-

gure ? Prendre la plume plutôt que de se voler dans les plumes ? Cette délicate calligraphie combat la littérature abusive des vieux satyres, mais qui sait : la querelle ne s'apaiserait-elle pas si un beau latin l'ovaire offrait à ces dames un bouquet d'« e » mimosa ?

Alors, que faire ? L'Institution nous le dit les yeux dans les « e » via la circulaire qui prohibe cette écriture ! L'usage d'un tel alphabétisier vaudra-t-il à l'agent des points de suspension ? Penses-tu ! Encore faut-il le comprendre – et pour cela, on s'en remet à Gogol Traduction. Un peu de cette prose soporifique avant le coucher et vous dormirez à points fermés. Difficile à gober ? Bah! ce remake zézayant des *Liaisons danzereuses* passe tout seul avec un petit verre de pastiche, hic ! et nunc.

Que les lecteurs pointilleux me pardonnent les nombreuses coquilles dans ce court-brouillon qui mériterait, avouons-le, un zéro pointé. Mais « e » vous rassure : vous pourrez toujours compter sur le SNALC pour mettre les points... sur les « i » ! ■

(i) BO n°18 du 6.5.2021

CEDRE : LE BILAN

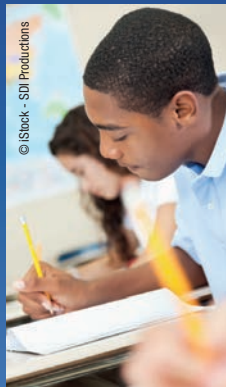
Par **Julie BODNÁR**, Commissaire paritaire agréée SNALC Strasbourg

CEDRE, Cycle des Évaluations Disciplinaires Réalisées sur Échantillon, a concerné bon nombre de nos élèves et professeurs d'allemand. Des classes de 3^e ont été aléatoirement choisies sur le territoire pour passer ces évaluations organisées en deux temps : une épreuve sur ordinateur et une autre sur cahier « papier », soit deux sessions à planifier entre le 9 mai et le 3 juin 2022.

Même si le ministère se vante d'une certification de qualité, l'organisation sur le terrain est tout autre. Le SNALC regrette l'envoi tardif (ou pas) des cahiers dans les établissements et dénonce des évaluations organisées à la va-vite.

Le SNALC émet également des réserves sur les questions posées aux élèves. Certes, si la première partie évalue vraiment leurs compétences, certaines questions sont déguisées en évaluation des professeurs par leurs élèves.

Ainsi, il leur est effectivement demandé si leur professeur s'adresse à eux exclusivement en allemand, si ce dernier souligne leurs progrès, s'il accorde de l'importance au fait qu'ils s'expriment en allemand sans pour autant corriger les fautes de langue, ou alors s'il les corrige en donnant des explications pour ne pas les commettre à nouveau, le tout dans la bienveillance et la bonne humeur. Il est regrettable que n'apparaisse aucune question liée aux nombre d'élèves par classe par exemple, car il s'agit d'une variable essentielle pour la réussite des élèves. Le SNALC craint que ces évaluations CEDRE ne soient biaisées ; une classe de 3^e est hétérogène, souvent avec deux voire trois professeurs d'allemand qui interviennent sur des regroupements de 2 ou 3 classes : les groupes du cursus bilingue, les groupes d'allemand LV1 et les groupes d'allemand LV2...



Le SNALC voit aussi dans le questionnaire destiné aux professeurs d'allemand un moyen de « prendre la température » : envie de quitter l'Éducation nationale, considération et reconnaissance du métier, temps passé à préparer les cours, corriger les copies... Cependant, les temps de réunions pour valider le socle, parents-profs, conseils de classe, tâches liées à la fonction de professeur principal, rédactions de PPRE, PAP... et autres tâches aussi chronophages qu'invisibles ne sont jamais prises en compte. Dès lors, c'est la porte ouverte pour en imposer de nouvelles et travailler encore plus pour gagner... pareil, c'est-à-dire beaucoup trop peu. ■

NAIN BLANCHE OU SUPERNOVA ? ENQUÊTE SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL DES PROFESSEURS DE LETTRES CLASSIQUES

Par **Cécile DIENER-FROELICHER**,
responsable SNALC Lettres classiques

Malgré les annonces ministérielles des derniers mois laissant entendre un renouveau des LCA, sur le terrain, les professeurs de Lettres classiques souffrent et s'épuisent à faire survivre leurs disciplines de cœur, le latin et le grec.

En effet, nous sommes attaqués de toutes parts : horaires rognés car non fléchés, hostilité des collègues d'autres disciplines voulant récupérer les heures de marge, mépris des chefs d'établissement, négation de notre statut trivalent par des rectorats (oui, nous sommes bien professeurs ET de français, ET de latin ET de grec), réformes mettant en danger les options, quasi impossibilité de muter alors même que des postes restent non pourvus au mouvement...

La patience des professeurs de Lettres Classiques s'épuise, comme leur santé physique et mentale : si la majorité résiste encore et toujours, beaucoup d'entre eux, refusant de sacrifier davantage leur santé sans la moindre reconnaissance de leur travail, abandonnent la lutte.

Les témoignages de souffrance affluent au **SNALC** (voir notre Lettre électronique Conditions de travail), à tel point que l'on peut se demander si tout n'est pas mis en œuvre pour **organiser la mort de l'enseignement des LCA** : dégoûter les professeurs en poste, faire fuir les éventuels nouveaux candidats aux concours – jusque dans la nouvelle mouture du CAPES (60 admissibles pour 134 postes cette année)... L'étoile des LCA serait-elle une naine blanche qui s'étiole ou une supernova éclatant de toute l'inventivité des professeurs avant de disparaître ?

Le **SNALC**, toujours soucieux des conditions de travail des enseignants et défenseur indéfectible des Langues anciennes, a décidé d'en avoir le cœur net et de faire un état des lieux de la souffrance au travail des professeurs de Lettres classiques. C'est pourquoi nous vous proposons de répondre à notre enquête avant le 30 juin.

Lien vers l'article et l'enquête : <https://snalc.fr/souffrance-au-travail-professeurs-lca/>. ■



LE SNALC DÉFEND LES AGRÉGÉS

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

Reçu par l'Inspection générale dans le cadre d'un rapport sur le rôle et la place des agrégés, le SNALC a défendu les spécificités du corps et dénoncé la mauvaise utilisation par le ministère des compétences des collègues.

Lors d'un échange très constructif, le SNALC a réaffirmé que la première chose à faire sur la gestion des agrégés était de respecter leur statut. Il n'est pas admissible qu'il soit aussi difficile pour un professeur agrégé d'obtenir un poste en lycée, alors même que l'affectation en collège est supposée être « exceptionnelle ». Le SNALC a donc demandé une forme d'automaticité pour les agrégés volontaires, ou, à défaut, une harmonisation nationale vers le haut du bonus au barème pour les différents vœux lycée. Il ne s'agit pas, en revanche, d'imposer aux agrégés actuellement en poste au collège une mutation forcée, ni de remettre en cause le fait que les certifiés ont eux aussi toute leur place pour enseigner au lycée.

Le SNALC a également rappelé que les agrégés doivent continuer à être gérés à l'échelon national, ce qui est davantage conforme à leurs perspectives de carrière. Les agrégés en CPGE, notamment, n'ont pas à être limités à leur académie, et la gestion par l'IG se justifie donc. Le SNALC s'est ainsi opposé à un transfert des compétences des IG aux IA-IPR.

Le SNALC a également porté plusieurs revendications sur le lien entre agrégation et enseignement supérieur. Il s'est montré favorable à une simplification des procédures et de la gestion pour des agrégés exerçant une part de leur service pré-bac et une autre part post-bac. Il a rappelé que les PRAG (mais aussi les PRCE) sont souvent les grands oubliés de leurs deux ministères de tutelle dès qu'il s'agit d'octroyer des primes, et a exigé que la RIPEC leur soit versée.

Pour le SNALC, l'agrégation, loin d'être un vieux machin poussiéreux ou un privilège indu, est au contraire une garantie sur le plan disciplinaire, mais aussi une forme de promotion via le concours interne. Plus que jamais, elle a sa place dans notre système. ■

L'ÉDUCATION NATIONALE NE FAIT PLUS RECETTE

Par **Ange MARTINEZ**, SNALC Premier degré

Le nombre de candidats au CRPE est en chute libre et le SNALC en perçoit les causes, pensant même à une forme de préméditation de la part de notre ministère.

UNE BAISSÉ MARQUÉE, UN CONCOURS BRADÉ

Le CRPE a enregistré une diminution de 20 % du nombre de candidats en 10 ans. En 2010, il y avait environ 37 500 candidats et moins de 30 000 en 2021. À chaque rentrée, un grand nombre de postes ne sont donc pas pourvus. Ainsi, sur les 8 694 postes proposés au CRPE externe en 2021, 400 n'ont pas été pourvus, soit 4,6 %. Dans les académies en déficit de candidats, comme Créteil et Versailles, on peut obtenir son concours avec 7 de moyenne, ce qui n'est pas sans nous interroger. Le CRPE n'attire plus et pour casser cette tendance, il est nécessaire de comprendre l'origine de la désaffection des étudiants.

LES CAUSES DU RENONCEMENT

Pour redonner « l'envie d'avoir envie », le SNALC préconise d'augmenter les salaires pour que le plus beau métier du monde ne soit pas un choix par défaut. La baisse de 20 % est aussi due notamment à la masterisation qui a provoqué « un assèchement du vivier » dès 2011 (ce sont les mots de Vincent Soetemont, DGRH du ministère), les titulaires d'un master aspirant à mieux en matière salariale. Bel aveu d'une impasse organisée par une Éducation nationale pompier pyromane qui ne recule devant rien pour faire baisser le nombre de titulaires.

THIS IS (NOT) A MEN'S WORLD

85 % des candidats sont des candidates

et depuis la masterisation du concours, les étudiantes optent pour d'autres voies, un niveau bac+5 laissant miroiter un salaire plus attractif. Qu'à cela ne tienne, le ministère a trouvé une solution : « Il est important de mettre l'accent sur la rémunération. Nous avons une rémunération nette mensuelle pour un prof en 2020, qui était de 1.700 euros. En 2022, cette rémunération va passer à 1.800 euros », selon Vincent Soetemont. Avec une telle augmentation, les candidats devraient se bousculer... d'autant que la prime d'attractivité en début de carrière laisse bien vite la place à une stagnation salariale dans laquelle aucun candidat n'a envie de s'enliser. La revalorisation doit être conséquente. Et pour tous. ■



PART MODULABLE REP+ : QUAND L'UN AURA PLUS, LE VOISIN AURA MOINS

Par **Mélanie REMMER**, membre du Bureau académique du SNALC de Strasbourg

Le SNALC est opposé au principe des primes qui divisent les personnels en raison de leur répartition inégale.

Pour rappel, la prime REP+ est réservée aux personnels exerçant dans les établissements situés dans les zones d'éducation prioritaire. Le SNALC dénonce l'exclusion de certains agents : les AESH, les AED, les psychologues scolaires, les CPC, les secrétaires, toutes ces personnes qui exercent sur le même terrain mais qui ne sont malheureusement pas éligibles à la prime REP+.

Suite à une décision ministérielle, la part fixe de la prime REP+ va être créditée d'une part dite modulable. Cette part variable est la même pour tous les enseignants d'un même établissement. Mais les services académiques vont « arbitrer » et « classer » les établissements :

➤ dans 25 % des établissements REP+, les agents percevront une part modulable de 200 euros net par an ;

➤ dans 50 % des établissements REP+ les agents percevront une part modulable de 360 euros net par an ;

➤ dans 25 % des établissements REP+ les agents percevront une part modulable de 600 euros net par an.

Dans l'académie de Strasbourg par exemple, les établissements sont actuellement évalués sur la base d'une grille, commune aux 1^{er} et 2^d degrés. Les collègues percevront ainsi une prime REP+ modulable en fonction de la notation de leur établissement.

Le SNALC s'interroge sur l'objectivité et la justesse des critères d'évaluation actuellement en cours de réalisation et regrette le manque voire l'absence de communication vis-à-vis des établissements concernés. Aucun retour d'évaluation n'est pour le moment envisagé. Les agents seront simplement informés du montant de leur prime par courrier avant les vacances scolaires.

Certes, les heureux élus seront relativement satisfaits de bénéficier d'un petit complément de revenu, mais la répartition de cette part modulable suscitera inévitablement pour beaucoup de l'incompréhension et de la déception.

Les parts variables occasionnent ainsi une concurrence entre les personnels exerçant dans un même réseau. À fonctions et conditions de travail similaires, les uns percevront ce que les autres n'auront pas. ■

INDEMNITÉS POUR LES INFIRMIÈRES ET LES ASSISTANTES SOCIALES

Par **Frédéric ÉLEUCHE**,
secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS

Le complément technique indemnitaire de 183 euros versé aux infirmières hospitalières ne s'applique pas aux infirmières scolaires. Le **SNALC** a demandé expressément que qu'elles puissent en bénéficier. La réponse a été négative au motif que cette indemnité serait spécifique aux infirmières hospitalières.

De même, le **SNALC** a demandé que les assistantes de service social puissent bénéficier de l'indemnité de REP + et non plus seulement de l'indemnité de REP. Voici la réponse : « Nous sommes bien informés de cette attente des assistants et assistantes de service social. La suite que la direction générale des ressources humaines pourra lui réserver relève de la loi de finances pour 2023 que le nouveau gouvernement arbitrera. »

Le **SNALC** repart donc à l'assaut du ministère car le budget de l'Éducation nationale se prépare pendant l'été et se vote au plus tard en novembre. ■



© iStock - jsmith

EPS : SUIVEZ LE GUIDE !

Par **Laurent BONNIN**,
secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

La sortie d'un guide EPS est prévue pour la rentrée de septembre. Dans sa version papier et électronique ce guide d'environ 100 pages se veut une nouvelle référence pour les enseignants d'EPS et une aide essentielle pour les non spécialistes. Il répond à la plupart des questions intéressant ce secteur.

IL EST ORGANISÉ EN 7 GRANDES PARTIES.

- ▶ La première est consacrée à **l'enseignement de l'EPS**. Elle traite des ORS, de l'organisation (EDT, DGH...), de la sécurité dans les activités, des programmes d'enseignement, de la certification, sans oublier la place de l'association sportive et de l'UNSS... du collège aux lycées.
- ▶ La seconde concerne **les missions des enseignants au sein de leur établissement**. Elle dépasse le cadre de la discipline et précise ce que les enseignants peuvent et doivent faire (réunions, conseils, journées banalisées, CA, PP, instances...).
- ▶ La troisième est relative aux **carrières, rémunérations et mobilités**. Sont abordés le PPCR, les rendez-vous de carrière, les changements d'échelon, de

grade, de corps, les rémunérations et les indemnités, les mouvements inter, intra, sur postes à profil, ainsi que les recours et les diverses possibilités de quitter l'enseignement, du détachement... à la retraite.

- ▶ La quatrième porte sur **les droits et protections, les devoirs et obligations** des enseignants et les sanctions afférentes.
- ▶ La cinquième traite des diverses possibilités **d'absences, des disponibilités et des congés médicaux**.
- ▶ La sixième concerne des catégories particulières d'enseignants d'EPS, **les stagiaires, les TZR et les contractuels** (recrutement, affectations, missions, rémunérations...).
- ▶ Enfin la dernière partie s'adresse aux non-adhérents et met en valeur **les caractéristiques et les atouts du SNALC en matière d'EPS**. ■



NE L'OUBLIEZ PAS !

**14 avril
au 12 mai
2022**

Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré – rentrée de septembre 2022 : consulter le BOEN n° 15 du 14 avril 2022 et le BOEN n° 19 du 12 mai 2022.

**5 mai
2022**

Accès au grade de la hors-classe des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des écoles et accès à la liste d'aptitude des chaires supérieures : consulter le BOEN n° 18 du 5 mai 2022.

**12 mai
2022**

Accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat appartenant aux échelles de rémunération des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des écoles : consulter le BOEN n° 19 du 12 mai 2022.



INCIVILITÉS GRAVES ET RAPPEL À L'ORDRE : UNE EXPÉRIMENTATION TOULOUSAINE

Par **Maxime REPERT**, secrétaire national du SNALC chargé des conditions de travail et du climat scolaire.

Un partenariat a été conclu entre la mairie de Toulouse et l'Éducation nationale à propos des incivilités. Il s'agit d'une expérimentation au sein de l'académie de Toulouse regroupant trois acteurs : le rectorat de, la mairie de, et le parquet.

Cette convention devrait entrer en vigueur lors de la rentrée prochaine pour deux ans. Dans un premier temps, le dispositif devrait se concentrer sur les élèves de CM1, CM2 et collège.

Tous les élèves âgés de plus de dix ans sont concernés. En cas d'absentisme répété (plus de 4 demi-journées d'absence non justifiées par mois) ou de violences sur des biens ou des personnes commises à l'école, les élèves seront convoqués avec leurs parents au Capitole (la mairie) pour un rappel à l'ordre.

Concrètement, en cas d'incident constaté, les équipes éducatives transmettront une fiche récapitulative au rectorat, au conseil local de prévention de la délinquance (CLPD) et au parquet, qui validera si les faits relèvent bien du rappel à l'ordre.

Puis l'élève et les parents seront reçus en mairie par un jury composé de l'élú chargé du rappel à l'ordre, du directeur de la police municipale, du directeur du CLPD et des élus de quartier. S'en suivra un entretien à visée pédagogique au cours duquel un accompagnement socio-éducatif pourra être proposé à la famille.

Le SNALC salue cette expérimentation : il ne s'agit pas d'un outil de répression mais plutôt de prévention de la récurrence. Plus encore, il permet une prise de conscience et



une responsabilisation de l'élève et des parents, en montrant que les conséquences de certains comportements vont bien au-delà de l'école. C'est d'autant plus intéressant dans un contexte où les violences et incivilités en milieu scolaire ont tendance à se banaliser et à être de plus en plus médiatisées. Le SNALC ne cesse de rappeler que les élèves et les personnels ont le besoin et le droit de travailler dans un climat serein et sécurisé. ■

POURQUOI LA LAÏCITÉ ?

Par **Solange DE JÉSUS**, présidente du SNALC de Nancy-Metz

Au congrès du SNALC de Nancy-Metz, Henri Pena-Ruiz dédie sa conférence à Samuel Paty.

Le 29 avril dernier, jour de congrès, le SNALC de Nancy-Metz a accueilli Henri Pena - Ruiz, écrivain et philosophe de renom, lauréat du prix national de la laïcité, qui a tenu une conférence en présence de plusieurs membres éminents du SNALC, dont Jean-Rémi Girard.

À l'heure où les formations « Laïcité et Valeurs de la République » se mettent en place dans l'Éducation nationale, en réponse à la gravité des attaques dont la laïcité fait l'objet, le thème est plus que jamais d'actualité.

Aussi la conférence se voulait-elle tentative d'explication, démarche pédagogique au sens noble du terme. Pourquoi la laïcité ? La question a permis d'aborder les causes et finalités

du principe républicain en interrogeant l'histoire, le droit, la philosophie, l'éducation.

En phase avec le SNALC qui s'est toujours battu pour une laïcité sans adjectif – « De tous les syndicats, le SNALC est celui qui défend le mieux l'idée même d'école » – Henri Pena-Ruiz réfute les impostures conceptuelles qui



tentent d'adjectiver la laïcité : celle-ci est seule et unique.

Un débat citoyen a suivi, lors duquel des points de vue divergents ont pu s'exprimer, portant aussi bien sur le statut particulier d'Alsace-Moselle que sur l'enseignement religieux, entre autres.

Henri Pena-Ruiz a dédié sa conférence à Samuel Paty. Il avait, quelques jours plus tôt, participé à l'inauguration d'une salle à son nom au collège Camille Pissaro de Pontoise, en présence de la sœur du professeur assassiné. Il a rappelé la nécessité de la séparation du politique et du religieux, mais aussi combien le dénigrement de l'école faisait le lit de l'obscurantisme. Il a également salué « la lutte admirable » menée par le SNALC pour la liberté d'enseigner, rendue possible par la laïcité dont le philosophe définit les trois boussoles : humanisme, émancipation, universalisme.

Le SNALC se réjouit d'avoir ouvert aux collègues, en se faisant le relais d'une parole respectée, un espace de liberté d'expression et d'opinion ; il est et sera toujours résolument aux côtés de ceux qui, tels Henri Pena-Ruiz, défendent ardemment l'école laïque. ■

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE Mme Dany COURTE	SNALC - Sébastien LECOURTIER, Les terrasses de l'Adroit, Bât A N 380, Rue Reine des Alpes, 04400 BARCELONNETTE snalc-aix-marseille@snalc.fr - http://www.snalc.org/ - 06 83 51 36 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES - snalc-amiens@snalc.fr - https://snalc-amiens.fr/ - 03 22 47 48 29
BESANCON M. Sébastien VIEILLE	SNALC - 31 rue de Bavans, 25113 SAINTE-MARIE snalc-besancon@snalc.fr - https://snalc-besancon.fr/ - 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Cécile DIENER-FROELICHER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON snalc-bordeaux@snalc.fr - snalcbordeaux.fr - 06.87.45.70.36 (Cécile DIENER-FROELICHER) - 06 70 77 19 93 (Alexandre DIENER-FROELICHER)
CLERMONT FERRAND M. Olivier TÔN THÁT	SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT snalc-clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - https://snalc-clermont.fr/
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Palais Grandval, 11 Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO - snalc-corse@snalc.fr - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Trévisse - 75421 PARIS CEDEX 09 snalc-creteil@snalc.fr - https://snalc-creteil.fr/ - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : mutation-creteil@snalc.fr
DIJON M. Maxime REPPERT	SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE snalc-dijon@snalc.fr - https://snalc-dijon.fr/ - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER snalc-grenoble@snalc.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (Bernard LÉVY)
LA RÉUNION - MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalc-reunion@snalc.fr - www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc-lille@snalc.fr - http://snalc.lille.free.fr - 09 79 18 16 33 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC snalc-limoges@snalc.fr - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@snalc.fr - https://snalc-lyon.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - snalc-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - vp-montpellier@snalc.fr - 06 13 41 18 31
NANCY - METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc-nancymetz@snalc.fr - https://snalc-nancymetz.fr/ - 03 83 36 42 02 - 07 88 32 35 64
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc-nantes@snalc.fr - https://snalc-nantes.fr/ - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - secretaire-nantes@snalc.fr
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc-nice@snalc.fr - www.snalcnice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc-83@snalc.fr
NORMANDIE M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-normandie@snalc.fr - https://snalc-normandie.fr/ - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - secretaire-normandie@snalc.fr - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc-orleanstours@snalc.fr - https://snalc-orleanstours.fr/ - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS - snalc-paris@snalc.fr - https://snalcparis.org/ Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR snalc-poitiers@snalc.fr - https://snalc-poitiers.fr/ - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS - snalc-reims@snalc.fr - https://snalc-champagne.fr/ - Ardennes : 06 66 33 42 70 - Aube : 06 10 79 39 88 - Haute-Marne : 06 32 93 98 45 - Marne : 06 67 62 91 21
RENNES Mme Isabelle PIERRON	SNALC - 1 rue Jean Grenier, 22300 LANNION - snalc-rennes@snalc.fr - www.snalcrennes.org - 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - https://snalc-strasbourg.fr/ - 07 81 00 85 69
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc-toulouse@snalc.fr - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES snalc-versailles@snalc.fr - http://www.snalc-versailles.fr/ - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC DETOM - 4 rue de Trévisse - BP 629 - 75421 PARIS CEDEX 09 - detom@snalc.fr - http://snalc-detom.fr/ - 07 81 00 85 69

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est **indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, professionnelle ou idéologique.** »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION

snalc

de l'école au supérieur

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral
(3 chèques max.) à SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Les paiements par **CB, virement** ou **prélèvements mensualisés**
sont sur **www.snalc.fr**

Académie actuelle :

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue :

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS DIR. ÉCOLE

Sect. Int. DDFPT INSPE CNED GRETA Handicap (RQTH)

Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée
par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier,
cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC
dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

Je joins un règlement
d'un montant total de :
(voir au verso) par chèque
à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED... **Le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) et vous assiste dans vos recours**, dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État**, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (snalc.fr/subventions-ou-independance/), ce qui ne l'empêche pas d'être ...

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N. : comparons...

COTIS MOY.	P.E./PEPS/CPE/PLP		CERTIFIÉS		AGRÉGÉS	
	Cl.N	HCI/Exc	Cl.N	HCI/Exc	Cl.N	HCI/Exc
SNALC	90 €	90 €	146 €	245 €	170 €	265 €
FSU	161 à 186	242 à 260	186	287	228	340
UNSA	188	288	188	288	230	344
F.O	160 à 207	225 à 277	207	277	242	328
CFDT	172	260	172	260	220	300
CGT	230	344	230	344	283	406

COTISATIONS MOYENNES
Pour le montant à régler, voir page suivante.

UNE GESTION RIGoureuse : nous le clamons en tous lieux, nos salaires sont trop faibles, le gel du point d'indice est une honte. En toute logique, le SNALC **n'augmente pas ses tarifs pour la 11^{ème} année consécutive.**

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC vous offre, incluses dans l'adhésion, une assistance juridique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covea - **GMF (valeur 35 €)**... ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr), et un dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-Snalc ».**

CONSTRUCTIF : le SNALC propose à budget constant des projets novateurs pour l'École, le Collège, le Lycée et l'Université (téléchargements sur www.snalc.fr).

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

11 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF
LE MOINS CHER
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

snalc
de l'école au supérieur

	À RÉGLER	Réductions		COUPLES D'ADHÉRENTS			Autres
		TEMPS PARTIEL CONGÉ FORM.	MI-TEMPS HANDICAP	PAR CONJOINT	CONJOINT + TPS PARTIEL	CONJOINT + MITPS/HAND.	RETRAITE CLM ET CLD
Agrégés HCl et Cl. Except. / Chaires Sup.	265 €	212 €	159 €	198 €	159 €	119 €	Certifiés, Biad, Agrégés, Ch. sup 125 € (couple : 93 €)
Agrégés CN échelons 6 à 11	210 €	168 €	126 €	157 €	126 €	94 €	
Agrégés CN échelons 4 - 5	160 €	128 €	96 €	120 €	96 €	72 €	
Agrégés CN échelons 2 - 3	110 €	88 €	66 €	82 €	66 €	49 €	Autres corps (A) (B) (C) : mêmes tarifs 90, 60, 30 € (couple : 67, 45, 22 €)
Certifiés Hors-Classe et Classe Except.	245 €	196 €	147 €	183 €	147 €	110 €	
Certifiés CN échelons 6 à 11	180 €	144 €	108 €	135 €	108 €	81 €	
Certifiés CN échelons 4 - 5	130 €	104 €	78 €	97 €	78 €	58 €	
Certifiés CN échelons 2 - 3	100 €	80 €	60 €	75 €	60 €	45 €	DISPOS CONGÉS PARENTAUX
(A) : PE, PLP, PEPS, CPE... (Outre-Mer +35 €)	90 €	72 €	54 €	67 €	54 €	40 €	Toutes catégories 30 € (couple : 22 €)
(B) : Contractuels enseignants, Adjaenes etc.	60 €	48 €	36 €	45 €	36 €	27 €	
(C) : AESH, AVS, AED, Contract. administratifs	30 €	-	-	22 €	-	-	

STAGIAIRES ÉCHELON 1 : 70 € si paiement par CB, chèque ou virement bancaire ou bien...

Cotisation stagiaire 70 € OFFERTE jusqu'au 31 août si inscription par prélèvements mensualisés sur www.snalc.fr/adhesion/ :
renseignez votre IBAN et notez 0 euro dans la case « montant ».

Vous ne serez prélevé(e) qu'à la rentrée prochaine (échelons 2-3 en 10 mensualités).

Votre cotisation doit correspondre à l'un des montants ci-dessus.

(A) (90€) tous échelons et grades : Professeurs des écoles, PLP, PEPS, CE, EPS, CPE, PEGC, PsyEN, ATER, Doctorants, Maîtres de conférence, Saenes, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires.

(B) (60€) : Contractuels enseignants, Contrats locaux Étranger, Maîtres auxiliaires, Adjaenes, ATRF, Agents territoriaux.

(C) (30€) : AESH, AVS, Assistants d'éducation, Contractuels administratifs, M1/M2.

UN COÛT RÉEL IMBATTABLE après impôts (-66 %) et protection juridique Covea-GMF incluse (-35 €).

Au SNALC, les cotisations inférieures à 100 € vous reviennent en réalité à ... zéro euro !
Et une cotisation à 180 € revient à 61,20 euros (après impôts) moins 35 euros (GMF) = **26,20 euros**
(dans un syndicat X, il faut rajouter le prix de l'assurance choisie aux 61,20 euros...)

N'HÉSITÉZ PLUS !

www.snalc.fr - bouton «ADHÉRER AU SNALC»